

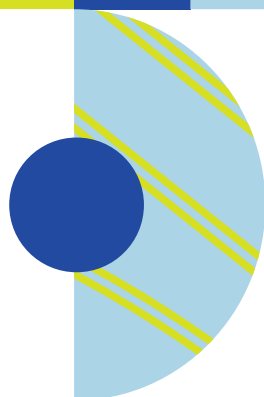


PAYSAGE



EMPLOYEURS DU PAYSAGE

Votre gestion **en pratique**



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

Mon guide pratique pour une transition réussie

Gérer la protection sociale de mes salariés NON CADRES

Adhérer

Votre conseiller AGRICA PRÉVOYANCE est votre interlocuteur privilégié pour :

- ▲ Faire adhérer un nouvel établissement.
- ▲ Couvrir un salarié non cadre pour la première fois.

Affilier mes salariés

VOTRE CAISSE LOCALE MSA :

- ▲ Assure une affiliation automatisée et sécurisée via la DSN*.
- ▲ En santé et en prévoyance.
- ▲ Sans aucune démarche de votre part.

Affilier les ayants-droit de mes salariés

VOTRE CAISSE LOCALE MSA :

- ▲ Assure une affiliation automatisée et sécurisée des ayants-droit connus du régime de base.
- ▲ Adresse un courrier à vos salariés afin d'identifier tout autre ayants-droit.

Payer mes cotisations

VOTRE CAISSE LOCALE MSA

- ▲ **Si vous avez recours à la DSN*** : le règlement s'effectue **trimestriellement ou mensuellement par prélèvement automatique ou via le mode de règlement que vous avez choisi** à partir des informations recueillies lors de votre saisie.
- ▲ **Vous n'avez pas recours à la DSN*** : le paiement trimestriel s'effectue selon le mode de règlement de votre choix à réception de la facture.

Gérer la protection sociale de mes salariés CADRES

À partir du 1^{er} janvier 2020

Adhérer

Votre conseiller AGRICA PRÉVOYANCE est votre interlocuteur privilégié pour :

- ▲ Faire adhérer un nouvel établissement.
- ▲ Couvrir un salarié cadre pour la première fois.

Affilier mes salariés

AGRICA PRÉVOYANCE :

- ▲ Assure une affiliation automatisée et sécurisée via la DSN.
- ▲ En santé, en prévoyance et en retraite supplémentaire.
- ▲ Sans aucune démarche de votre part.

⚠ Si vous n'avez pas reçu le courrier d'homologation DSN d'AGRICA PRÉVOYANCE, vous pouvez utiliser le bulletin d'affiliation disponible sur votre site dédié ou dans votre espace client.

Affilier les ayants-droit de mes salariés

VOTRE CAISSE LOCALE MSA :

- ▲ Assure une affiliation automatisée et sécurisée des ayants-droit connus du régime de base.
- ▲ Adresse un courrier à vos salariés afin d'identifier tout autre ayants-droit.

Payer mes cotisations

AGRICA PRÉVOYANCE

- ▲ **Vous avez recours à la DSN*** : le règlement s'effectue **trimestriellement ou mensuellement par prélèvement automatique ou via le mode de règlement que vous avez choisi** à partir des informations recueillies lors de votre saisie.
- ▲ **Vous n'avez pas recours à la DSN*** : le paiement trimestriel s'effectue selon le mode de règlement de votre choix à réception de la facture.

⚠ Pensez à mettre à jour votre DSN* en téléchargeant les nouvelles fiches de paramétrages disponibles dans votre espace client.

Au cours du 1^{er} trimestre 2020, vous recevrez le dernier appel de la MSA pour les cotisations restant dues au titre de 2019.

Informer mes salariés

Quand mes salariés vont-ils recevoir leur carte de tiers payant ?

- L'envoi des cartes de tiers payant se fait en fin d'année par votre caisse locale MSA.
- Pour vos nouveaux salariés cadres et non cadres et en cas de modification, une nouvelle carte de tiers payant est envoyée suite à l'enregistrement de l'adhésion.

⚠ IMPORTANT

Les ayants-droit déjà connus de la MSA seront automatiquement inscrits sur la carte de tiers payant du salarié.

À qui doivent-ils transmettre leurs documents pour un remboursement ?

POUR LA SANTÉ :

- Votre caisse locale MSA rembourse à la fois et en un versement, les parts obligatoires et complémentaires.

POUR LA PRÉVOYANCE :

- Votre caisse locale MSA se charge des garanties : Indemnités journalières, maintien de salaire.
- AGRICA PRÉVOYANCE se charge des garanties : décès, invalidité et incapacité.

⚠ INFOS CADRES

L'historique des prestations santé versées en 2019 sera disponible sur votre espace client jusqu'à fin mars.

🔍 Besoin d'aide ? Une question ?

Un seul numéro pour toutes vos questions



Que vous soyez un employeur ou un salarié, cadre ou non cadre : AGRICA PRÉVOYANCE met à votre disposition un **numéro unique et dédié** à votre profession pour toutes vos questions en santé et en prévoyance. Ce numéro est inscrit sur la carte de tiers payant de vos salariés.

Contact Paysage ☎ 04 68 11 77 30

du lundi au vendredi 8h à 12h – 13h30 à 17h (16h le vendredi)

Un site Internet dédié au Paysage

AGRICA PRÉVOYANCE vous accompagne au quotidien en mettant à votre disposition un **site dédié** à votre branche.

Retrouvez-y :

- L'information concernant votre accord.
- L'ensemble des démarches à suivre.
- Toute la documentation contractuelle.
- Les points de contact de nos agences près de chez vous.

Rendez-vous sur :
masanteprev-paysage.org

Gérez votre contrat quand vous le souhaitez

Connectez-vous sans plus tarder sur votre compte client, de nombreux services en ligne vous sont proposés.

Pour vous

- Vos fiches de paramétrage DSN* actualisées.
- Votre documentation contractuelle.

Connectez-vous sur **www.groupagric.com**

Pour vos salariés

- Leurs remboursements santé.
- La désignation de leurs bénéficiaires décès en ligne
- Leur documentation contractuelle.

BIENTÔT

Leur carte de tiers payant dématérialisée.

Pourquoi choisir l'offre Paysage d'AGRICA PRÉVOYANCE ?



AGRICA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Experts des mondes agricole et agroalimentaire, nous sommes une structure paritaire et nous construisons, avec les partenaires sociaux et les entreprises, des dispositifs sur mesure pour les salariés.

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.



POURQUOI CHOISIR UN ASSUREUR RECOMMANDÉ PAR VOS PARTENAIRES SOCIAUX ?

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE vous avez la certitude de bénéficier :

- d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur
- de garanties qui correspondent à vos besoins
- de services complémentaires
- de tarifs avantageux négociés au plus juste
- d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées

Envie d'en savoir + ?



masanteprev-paysage.org



04 68 11 77 30



Contactez un conseiller proche de chez vous sur : masanteprev-paysage.org/un-conseiller-vous-repond



AGRICA PRÉVOYANCE représente les Institutions de prévoyance :

CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale et **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le code rural et de la pêche maritime, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09 - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) Siège social : 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris Tél : 01 71 21 00 00 - www.groupagric.com